

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 16 AVRIL 2018

à 18 H 30

**Salle de réunion de la
Communauté d'Agglomération d'Épinal**

(4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Lundi 16 avril 2018 à 18 h 30
Salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal
4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mille dix-huit, le seize avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis en salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, 4 rue Louis Meyer à Golbey, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du dix avril deux mil dix-huit, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

Mesdames et Messieurs R. Alémani, Y. Villemin, D. Momon, JL. Martinet, H. Vouaux, F. Dulot, JC. Moretton, V. Marcot, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauler, O. Baraban, N. Braun, P. Deau, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Del Génini, E. Garion, R. Habrant, MC. Serieys.

EXCUSÉS : Madame et Messieurs P. Eymard (pouvoir à Madame V. Marcot), M. Fournier, P. Soltys, C. Petit, B. Gille (pouvoir à Madame P. Deau).

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DULOT a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2018 est adopté à l'unanimité.

1 - Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2018 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour un montant total de 1.034.232,84 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2018 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales pour un montant total de 509.327,80 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Cession de terrain**3/1 - Zone des Haut-Cailloux à Golbey**

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un terrain d'une superficie d'environ 2.400 m² provenant de la parcelle cadastrée BC 274 sis zone des Haut-Cailloux à Golbey au profit de Monsieur Christophe AGOSTINI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3/2 - Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession des parcelles cadastrées sises zone INOVA 3000 suivantes :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- AL 1123 d'une surface de 3.999 m² au prix de 10 € HT/m² au profit de la société J'ECORENOVE ;
- AL 1160 d'une surface de 5.000 m² au prix 10 €HT/m² au profit de la SCI Richard Immo ;
- AL 1161, 1156 1157 pour une surface de 8.959 m² au prix de 12 € HT/m² au profit de la société SODIF ;
- AL 1154 d'une surface d'environ 2.980 m² au prix de 12 €HT/m² au profit de la société FIITELCOM ;
- AL 1153 d'une surface d'environ 2.992 m² au prix de 10 € HT/m² au profit de la société ATMECA ;
- AO 766 d'une surface de 1.123 m² au prix 15 €HT/m² au profit de la société COLAS.

3/3 - Zone d'activité de l'Hermitage à Charmes

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AO 952, d'une superficie d'environ 1.355 m², sise zone d'activité de l'Hermitage à Charmes au profit de la Société BATYELEC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Cession de bâtiment

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la maison de maître de la STAHV, sise parcelle cadastrée AT 58 à Epinal d'une surface d'environ 490 m², pour un montant de 180.000 € au profit du Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Compétence assainissement - Constitution d'un groupement de commandes

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Commune d'Uriménil, la convention constitutive d'un groupement de commandes de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Petit Charmois et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ
Titulaire : M. Paul RAFFEL
Suppléante : Mme Marie-Christine SERIEYS

6 - Compétence GEMAPI - Constitution de groupements de commandes

Le Bureau Communautaire a approuvé la constitution des groupements de commandes suivants :

6/1 - pour un marché de travaux concernant la restauration du ruisseau du Durbion et de ses affluents avec la communauté de communes de Bruyères-Vallons des Vosges ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ
Titulaire : M. Jean-Noël LOMBARD
Suppléant : M. Philippe SOLTYS

6/2 - pour la réalisation d'une étude de gouvernance de la compétence GEMAPI sur le bassin versant Moselle Amont avec la communauté de communes des hautes Vosges, la Communauté de communes ballons des hautes Vosges, la communauté de communes de Bruyères-Vallons des Vosges, la communauté de communes porte des Vosges méridionales et la communauté d'agglomération de saint Dié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ
Titulaire : M. Paul RAFFEL
Suppléant : M. Daniel LAGARDE

7 - Modifications du tableau des effectifs

Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 17 avril 2018,
Le Président,



Michel HEINRICH